

**VILLE DE QUIMPER  
CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 30 juin 2016  
Rapporteur :  
Madame Ariane FAYE**

**N° 46**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/07/2016
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/07/2016 (accusé de réception du 06/07/2016)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Subvention exceptionnelle à la MPT d'Ergué-Armel**

**L'installation téléphonique de la MPT d'Ergué-Armel a dû être renouvelée entièrement en raison de sa vétusté. Il est proposé de verser une subvention de 4 308 euros qui correspond au montant de la réfection réalisée.**

\*\*\*

La MPT d'Ergué-Armel sollicite une subvention de 4 308 euros pour les accompagner dans le renouvellement de l'installation téléphonique du bâtiment qui dysfonctionnait en raison de sa vétusté.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'autoriser monsieur le maire :

1 - à verser une subvention d'un montant de 4 308 euros à la MPT d'Ergué-Armel (imputation budgétaire : 422-6574-710-7102) ;

2 - à signer l'avenant financier entre la ville et la MPT d'Ergué-Armel.